

Niveau :	DUT					Année 2
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE					DUT2 120 ECTS
Mention :	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS					
Volume horaire étudiant :	102 h	196 h	369 h	667 h	180 h	847 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total (hors stage)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Stage 12 semaines	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Chef de département Alamin MANSOURI ☎ 03.86.49.28.41 rt-dir@u-bourgogne.fr	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.02 Suivi R&T 03.80.39.65.33 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique : ☎ 03.86.49.28.40 rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Réseaux et Télécommunications Routes des plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'enseignement dispensé dans le cadre du DUT R&T a pour objectif de préparer en 2 ans les étudiants aux fonctions de technicien supérieur dans le domaine des réseaux et des télécommunications. Les diplômés R&T sont capables :

- de comprendre les principes de fonctionnement des réseaux, les protocoles employés
- de contribuer à la conception d'un réseau ou d'une installation de télécommunications (cahier des charges, topologie...)
- d'en installer et configurer les constituants (câbles, antennes, connecteurs, décodeurs... ; ponts, commutateurs, routeurs, autocommutateurs...)
- d'installer et de configurer le matériel et les logiciels permettant d'exploiter ces systèmes,
- de maintenir et de faire évoluer une configuration en fonction de l'évaluation des besoins et de l'évolution des moyens technologiques,
- de mettre en œuvre une politique de sécurisation d'un réseau...

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les professions visées sont celles liées

- à l'installation, la gestion et la maintenance de tous les types de réseaux (réseaux informatiques classiques, réseaux téléphoniques, réseaux à intégration de services, réseaux mobiles etc...), • aux environnements applicatifs qui les utilisent,
- à l'administration des systèmes d'exploitation.

Quelques exemples de métiers :

- administrateur systèmes et réseaux,
- technicien informatique et réseau
- installateur, exploitant en téléphonie (fixe et mobile) et en réseaux (voix, image, données) responsable d'exploitation,
- architecte réseau,
- architecte de systèmes de communications et d'information,
- responsable maintenance logiciel et matériel pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications,

Ces métiers offrent actuellement de nombreux débouchés dans :

- les sociétés de services et les constructeurs d'équipements réseaux,
- les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet,
- les entreprises et les administrations gérant elles-mêmes leurs systèmes d'information et de communication, les installateurs de téléphonie,
- les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

On peut regrouper ces compétences suivant les domaines d'activité:

- *Topologie des réseaux et protocoles* : Maîtriser les contraintes des architectures et des technologies du réseau, de la téléphonie et de la téléphonie sur IP (câblage, protocoles, qualité de service);
- *Administration des réseaux et déploiement des services* : Proposer des services virtualisés pour la mutualisation de ressources (accès et droits d'utilisateurs sur un serveur) et l'économie d'énergie;
- *Supports de transmission dans les réseaux de communication* : Analyser et décrire les problèmes de communication sans fil; Appréhender les phénomènes des signaux haute fréquence et caractériser/optimiser les antennes (respect CEM, calcul de rayonnement);
- *Développement informatique* : Analyser un problème et trouver les outils informatiques à même de le modéliser (structures, type de programmation, base de donnée, langage informatique); Développer une application en tenant compte de l'existant (bibliothèques, ...), des architectures cibles, et en maîtrisant les outils de base du travail collaboratif (versionning, programmation objet, validation par des tests, ...)

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Formation initiale, ou en alternance pour des étudiants en contrat d'apprentissage

Les admissions en deuxième année RT sont prononcées après le jury de validation des deux semestres de la première année. Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de DUT RT dans un autre établissement peuvent demander une place en deuxième année à Dijon-Auxerre, cette demande sera examinée par le département RT.

Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de 1^{ère} année en formation initiale peuvent demander à poursuivre leur formation en alternance, sous réserve de trouver un employeur et d'obtenir l'approbation du département.

Pour les candidats à l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

- Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université

Organisation et descriptif des études :

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE31	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement métiers	M3101 Infrastructure sans fil d'entreprise	4	6	18	28	2	CC			2	2
	M3102 Technologies de réseaux d'opérateurs	12	10	30	52	3	CC			3	3
	M3103 Technologies d'accès	6	8	12	26	1,5	CC			1,5	1,5
	M3104 Gestion d'annuaires unifiés	4	4	18	26	1,5	CC			1,5	1,5
	M3105 Service réseaux avancés	4	4	18	26	2	CC			2	2
	M3106 Transmission large bande	4	10	12	26	1,5	CC			1,5	1,5
	M3107 Réseaux cellulaires	6	6	15	27	2	CC			2	2
	M3108C ⁽²⁾ Télécommunications par fibres optiques	8	10	6	24	1,5	CC			1,5	1,5
	M3109 Gestion de projets		8		8	1	CC			1	1
TOTAL UE		48	66	129	243	16				16	16

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) Il s'agit d'un mixte entre les modules complémentaires du PPN : "Fibres optiques" et "Notions fondamentales de télécommunications par fibre optique"

UE32	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Renforcement des compétences transversales et scientifiques	M3201 Anglais		6	30	36	3	CC			3	3
	M3202 EC : S'insérer dans le milieu professionnel		2	24	26	2	CC			2	2
	M3203 PPP : Savoir collaborer		6	18	24	1	CC			1	1
	M3204 Matrices et graphes	6	20		26	2	CC			2	2
	M3205 Transmissions guidées en hyperfréquence et optique	6	12	9	27	2	CC			2	2
	M3206 Automatisation des tâches d'administration	4	6	18	28	2	CC			2	2
	M3207C ⁽³⁾ Applications informatiques dédiées aux R&T / M3208C Algorithmique avancée	4	4	18	26	2	CC			2	2
TOTAL UE		20	56	117	193	14				14	14

(3) Le choix entre M3207C et M3208C sera fait en fonction des promotions

TOTAL S3	68	122	246	436	30				30	30
-----------------	-----------	------------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE41	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Immersion en milieu professionnel	M4101 PT : Projet de spécialité de dimension professionnelle		10		10	4	CC			4	4
	M4102 Stage					12	Jury			12	12
TOTAL UE			10		10	16				16	16

UE42	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Perfectionnement scientifique et professionnel	M4201 Anglais : l'insertion professionnelle		2	10	12	1	CC			1	1
	M4202 EC : Communiquer pour mettre en valeur ses compétences		2	10	12	1	CC			1	1

M4203 PPP : Monde de l'entreprise		2	10	12	1	CC			1	1
M4204 Connaissance de l'entreprise (économie, droit, gestion ...)	6	20		26	2	CC			2	2
M4205C Triple-play	4	4	18	26	1,5	CC			1,5	1,5
M4206C Programmation sur appareils mobiles communicants	6	6	15	27	1,5	CC			1,5	1,5
M4207C Traitement numérique du signal	4	8	15	27	1,5	CC			1,5	1,5
M4208C Antennes et réseaux de diffusion hertziens	6	10	12	28	1,5	CC			1,5	1,5
M4209C Composants de base des systèmes RF	4	6	15	25	1,5	CC			1,5	1,5
M4210C Infrastructures de sécurité	4	4	18	26	1,5	CC			1,5	1,5
TOTAL UE		34	64	123	221	14			14	14

TOTAL S4	34	74	123	231	30			30	30
-----------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :

http://ufr-juridique.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/telechargeables/rfrentiel_tudes_2012_-_valid_ca_du_17_oct_2012.pdf

● **Règles de validation et de capitalisation** : *Extrait*
de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Précisions :

Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.